

CONFÉRENCE INTERNATIONALE DU TRAVAIL  
88<sup>e</sup> SESSION, GENÈVE, 30 MAI - 15 JUIN 2000



# *Guide pratique*

POUR LES DÉLÉGATIONS

Bureau international du Travail  
Genève  
<http://www.ilo.org/ilc>

CONFÉRENCE INTERNATIONALE DU TRAVAIL  
88<sup>e</sup> session, 30 mai - 15 juin 2000

*Guide  
pratique*

POUR LES DÉLÉGATIONS

Service des Relations officielles  
Bureau international du Travail  
Genève



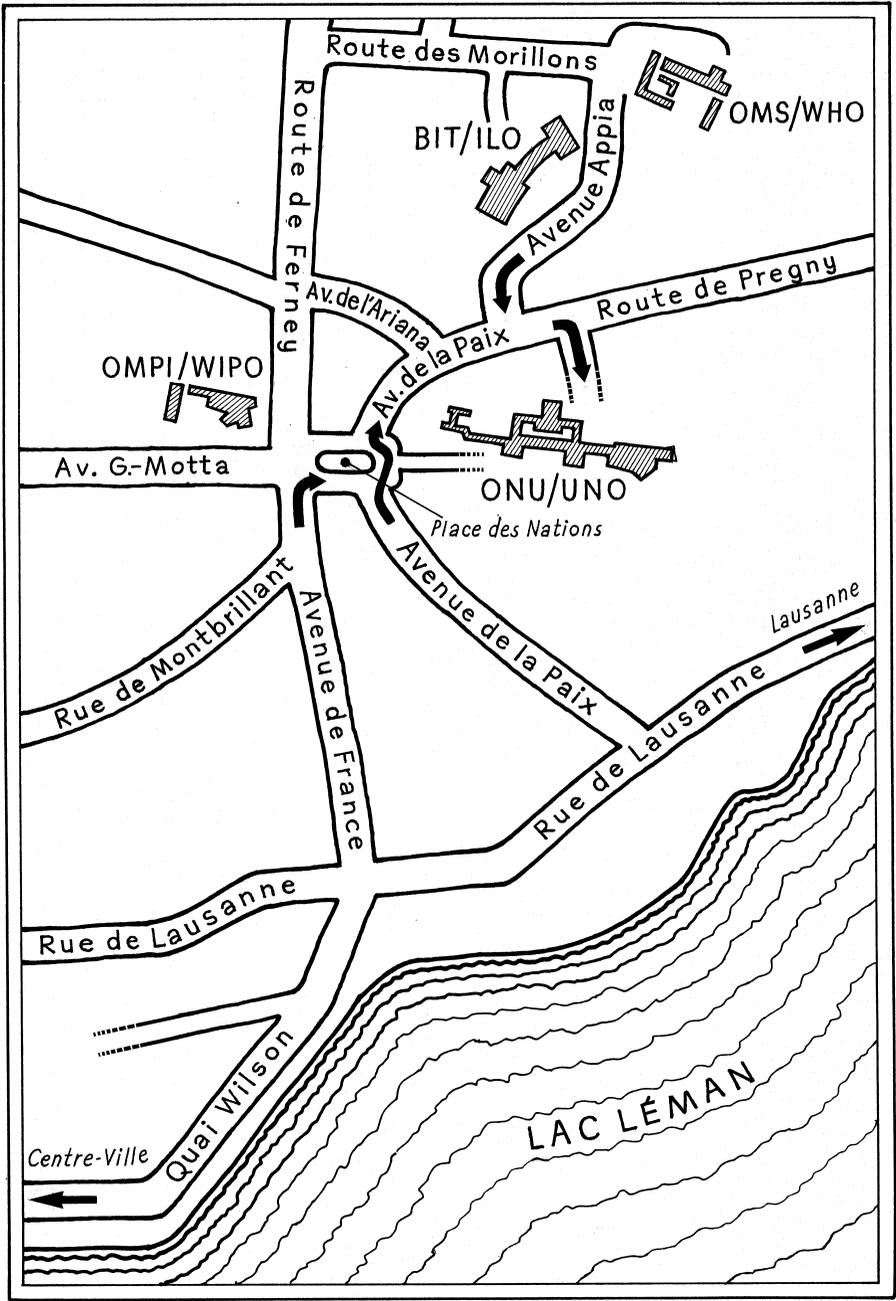
## Table des matières

### **Première partie: Informations pratiques**

Date et lieu de la réunion . . . . .	3
Accès au Palais des Nations et au BIT . . . . .	4
Inscription des membres des délégations - Quorum . . . . .	5
Badges codés . . . . .	5
Inscription dans les commissions . . . . .	5
Liste des délégations . . . . .	6
Programme des réunions . . . . .	6
Compte rendu provisoire . . . . .	6
Informations et services . . . . .	7
Communications téléphoniques avec Genève . . . . .	9
Services médicaux . . . . .	10
Salle des Assemblées . . . . .	11
Disposition des places aux séances plénières . . . . .	11
Salles de commission . . . . .	12
Réservation des salles de réunion . . . . .	13
Services de traitement de texte et de secrétariat . . . . .	13
Restaurants, bars et cafétérias . . . . .	15
Sports . . . . .	16

### **Deuxième partie: Informations sur les travaux de la Conférence**

Questions qui seront examinées par la Conférence . . . . .	18
Procédure de la Conférence . . . . .	19
Réunions préliminaires des groupes . . . . .	19
Ouverture officielle . . . . .	20
Travaux des commissions . . . . .	21
Rapports des commissions . . . . .	22
Discussion en séance plénière . . . . .	23
Discussion des rapports du Président du Conseil d'administration et du Directeur général . . . . .	23
Discussion du Rapport global sur la liberté d'association et la reconnaissance effective du droit de négociation collective . . . . .	24
Système de vote électronique en séance plénière . . . . .	25
Adresse de la Conférence . . . . .	27



---

**Première partie:**  
**Informations pratiques**

---



## Date et lieu de la réunion

**La 88<sup>e</sup> session de la Conférence internationale du Travail s'ouvrira au Palais des Nations à Genève, le mardi 30 mai 2000, à 10h 30. Elle s'achèvera le jeudi 15 juin 2000.**

Les séances plénières de la Conférence se tiendront dans la Salle des Assemblées du Palais des Nations. Les commissions se réuniront soit au Palais des Nations, soit dans le bâtiment du Bureau international du Travail, comme indiqué dans le *Bulletin quotidien* de la Conférence.

## Accès au Palais des Nations et au BIT

	Palais des Nations Porte de Pregny	Bâtiment du BIT
<b>En automobile</b>	A la place des Nations, prendre l'avenue de la Paix puis la route de Pregny (voir plan)	A la place des Nations, prendre la route de Ferney ou l'avenue Appia (voir plan)
<i>Stationnement</i>	Dans l'enceinte de l'ONU, le stationnement n'est autorisé que sur les emplacements signalés	Suivre les panneaux indiquant comment entrer dans le parc de stationnement souterrain P1
<i>Macarons</i>	Pour les voitures qui ne sont pas immatriculées en Suisse dans les séries CD, se procurer auprès du <i>Bureau de renseignements</i> de la Conférence un macaron à apposer sur le pare-brise	
<b>En autobus</b>	Depuis la gare <i>Cornavin</i> , emprunter les lignes d'autobus suivantes:	
	ligne <b>F</b> (arrêt <i>Appia</i> ) ligne <b>V</b> (arrêt <i>Appia</i> ) ligne <b>Z</b> (arrêt <i>Appia</i> ) ligne n° <b>8</b> (du lundi au vendredi: arrêt <i>Appia</i> ; les samedis, dimanches et jours fériés: arrêt <i>Nations</i> )	ligne <b>F</b> et n° <b>8</b> (arrêt <i>BIT</i> , entrée par la porte située au niveau R1)  Les samedis, dimanches et jours fériés, descendre à l'arrêt <i>Nations</i>
	<b><i>Vente de cartes d'abonnement spéciales pour la durée de la réunion et de cartes oranges valables un mois</i></b>	
	Ces cartes, qui permettent de circuler librement sur toutes les lignes d'autobus, de tramway et de trolleybus genevoises, y compris la ligne <b>F</b> desservant la région de Ferney-Voltaire et de Gex en France voisine, sont en vente:	
	au comptoir de l'agence <i>Carlson Wagonlit Travel</i> et au kiosque <i>Naville</i> situés dans le hall d'entrée du bâtiment des Assemblées	Au kiosque à journaux <i>Naville</i> situé au niveau R2 (côté sud du bâtiment)
<b>Minibus</b>	un service de navette relie le Palais des Nations (porte 15) au BIT (Porte 1-Entrée principale - R3 sud)	

## Inscription des membres des délégations – Quorum

A leur arrivée au Palais des Nations, les membres des délégations sont priés de se présenter sans tarder au **Bureau de renseignements** afin de procéder aux formalités d'enregistrement indispensables pour le calcul du quorum par la Commission de vérification des pouvoirs. Les observateurs sont également priés de remplir la formule d'inscription.

**Les inscriptions débuteront le lundi 29 mai 2000, à 8 heures.**

## Badges codés

Les membres des délégations sont priés de retirer auprès du **Bureau de renseignements** leur badge codé dont le port permanent et visible est obligatoire. **Chaque délégué, dûment autorisé à voter, utilisera son badge personnel pour les votes qui se dérouleront électroniquement** (*Voir plus loin Système de vote électronique en séance plénière*).

## Inscription dans les commissions

Les délégués qui souhaitent s'inscrire dans les commissions doivent le faire au cours des réunions préliminaires du groupe gouvernemental, du groupe des employeurs et du groupe des travailleurs qui se tiennent la veille de l'ouverture officielle de la Conférence.

Les délégués qui ne se seront pas inscrits lors des réunions de groupe seront priés de se procurer les formules d'inscription délivrées par le Secrétariat dans les bureaux suivants:

Délégués gouvernementaux	A-521
Délégués employeurs	A-541
Délégués travailleurs	E-3004

## Liste des délégations

A l'ouverture de la session de la Conférence, une liste provisoire trilingue des délégations est distribuée. Cette liste donne, dans l'ordre alphabétique français des pays, les noms et titres des délégués et conseillers techniques, tels qu'ils figurent dans les pouvoirs officiels, ainsi que ceux des représentants des Nations Unies, des institutions spécialisées et d'autres organisations internationales officielles et des représentants ou des observateurs accrédités d'organisations internationales non gouvernementales. Une liste provisoire révisée et la liste définitive des délégations sont publiées ultérieurement.

## Programme des réunions

Le programme complet de chaque jour est publié au *Bulletin quotidien*, disponible au Service de distribution des documents dès 8 heures du matin, et en ligne, sur le site Internet de la Conférence.

Les salles et heures des réunions sont également indiquées sur les panneaux d'affichage (hall d'entrée du bâtiment des Assemblées – Palais des Nations – et niveau R3 sud au BIT).

**Les délégués pourront prendre connaissance du programme des réunions du lendemain matin en téléphonant à partir de 22 heures aux numéros suivants:**

**Français: 917 69 83**

**Anglais: 917 69 82**

**Espagnol: 917 68 44**

## Compte rendu provisoire

Le *Compte rendu provisoire*, où figurent les discours prononcés en séance plénière, les rapports des commissions et d'autres textes officiels de la Conférence, est publié en français, anglais et espagnol. Les numéros rendant compte des débats des séances plénières paraissent avec un décalage de un à deux jours ouvrables.

Le tirage du *Compte rendu provisoire* est limité. Chaque participant est instamment prié de ne prendre qu'un seul exemplaire de chaque numéro.

## Informations et services

<b>Hall d'entrée du bâtiment des Assemblées Palais des Nations – Portes 13 et 15</b>	
<b>Bureau de renseignements</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ formules d'inscription</li> <li>■ badges codés</li> <li>■ macarons pour les voitures</li> <li>■ formules de demande pour les rapports I à VII distribués par le Service de distribution des documents, à raison d'un <b>exemplaire de chaque rapport par délégué</b></li> <li>■ cartes d'admission à la galerie diplomatique (5<sup>e</sup> étage, centre) et aux galeries du public (6<sup>e</sup> étage, galeries latérales)</li> <li>■ objets perdus</li> </ul>
<b>Service de distribution des documents</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ tous les documents de la Conférence</li> <li>■ <b>Bulletin quotidien</b> chaque jour, à partir de 8 heures</li> </ul>
<b>Tableau d'affichage</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ lieux et heures des réunions officielles</li> </ul>
<b>Service Internet</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ accès au site &lt;<a href="http://www.ilo.org/ilc">www.ilo.org/ilc</a>&gt; où les délégués peuvent trouver toutes les informations sur la Conférence</li> <li>■ les ordinateurs sont installés dans le bureau <b>A- 267</b></li> </ul>
<b>Stand des publications du BIT</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ permanence de 11h30 à 14h30, du lundi au vendredi</li> </ul>
<b>Casiers</b> (un casier par délégation)	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ y est déposée la correspondance officielle ou personnelle</li> <li>■ prière d'en vérifier le contenu au moins deux fois par jour</li> </ul>
<b>Comptoir de l'agence de voyages <i>Carlson Wagonlit Travel</i></b>	
<b>Comptoir de la firme <i>Manpower</i></b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ services payants de courrier électronique et de traitement de texte en français, anglais, espagnol et allemand (Voir plus loin <b>Services de traitement de texte et de secrétariat</b>)</li> </ul>
<b>Kiosque à journaux <i>Naville</i> et snack-bar</b>	
<b>Bureau de poste</b> (courrier uniquement)	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ ouvert de 9h à 13h et de 14h à 17h, du lundi au vendredi</li> <li>■ ouvert de 9h à 12 h, le samedi</li> </ul>
<b>Communications téléphoniques</b> (cabines à prépaiement)	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ distributeurs de cartes de 10 et 20 francs disponibles sur place</li> </ul>

## Informations et services

### Services situés dans les autres bâtiments du Palais des Nations – du lundi au vendredi –

<b>Comptoirs de l'Union de banques suisses (UBS)</b>	Portes n <sup>os</sup> 6 et 41, ouverts de 8 h 30 à 16 h 30 <b>(fermés le jeudi 1<sup>er</sup> et le lundi 12 juin)</b>
<b>Bureau de poste</b> (courrier et fax)	Porte n° 6, ouvert de 8 h 30 à 17 h

Services disponibles au BIT	Lieu	Du lundi au vendredi
<b>Tableau d'affichage</b> (salles et heures des réunions)	R3 sud	
<b>Service Internet</b>	R3 sud (ordinateurs)	
<b>Bureau de poste</b> téléphone, télégraphe et fax	R2 nord	10h à 11h30 et 14h30 à 16h30
<b>Standard téléphonique</b>	R3 sud	9h 45 jusqu'à la fin des réunions
<b>Cabines téléphoniques à prépaiement</b>	R2 sud et R2 nord	
<b>Agence de voyages</b> <i>Carlson Wagonlit Travel</i>	6 <sup>e</sup> étage - nord bureau 6-9	9h à 17 h
<b>Banque UBS</b> <i>(Union de banques suisses)</i>	R3 nord	9h à 17 h
<b>Service de vente des publications du BIT</b>	1er étage-nord bureau 1-20	8h30 à 18h
<b>Bibliothèque</b>	R2 sud	10h à 17h
<b>Salons de repos pour dames pour messieurs</b>	R2 nord, salle 20 R2 nord, salle 22	

## Communications téléphoniques avec Genève

<p><b>BIT et Palais des Nations</b> } → <b>Genève</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ on peut utiliser les appareils téléphoniques du Palais des Nations et du BIT</li> <li>■ pour appeler un numéro en ville, composer le 0 + le numéro désiré</li> </ul>
<p><b>Palais des Nations → BIT</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ composer le 63 + le numéro interne (à quatre chiffres)</li> <li>■ si cette ligne directe est occupée, composer le 0 + 799 + numéro interne</li> <li>■ si le numéro interne n'est pas connu, passer par le standard téléphonique du BIT: composer 63 + 111</li> </ul>
<p><b>BIT → Palais des Nations</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ composer 2 + 7 + numéro interne (à quatre chiffres)</li> <li>■ si le numéro interne n'est pas connu, passer par le standard téléphonique de l'ONU: 0 + 907 12 34 ou 0 + 917 12 34</li> </ul>

## **Services médicaux**

<b>Palais des Nations</b>	<b>Lieu et accès</b>	<b>Téléphone</b>	<b>Horaires</b>
<b>Permanence</b> (infirmières)	Bâtiment des Assemblées bureau A-212	76519	10h à 13 h et 13h30 à 18h, du lundi au vendredi 10h à 12h30, le samedi
<b>Pour les cas urgents:</b> Service médical Infirmierie Secrétariat		72807 72520	8h à 19h, du lundi au vendredi

**En cas d'extrême urgence, composer le numéro 15**

<b>BIT</b>	<b>Lieu et accès</b>	<b>Téléphone</b>	<b>Horaires</b>
<b>Service médical</b> (consultations sur rendez-vous)	5 <sup>e</sup> étage, sud	7134	8h à 12h30 et 13h 30 à 17h, du lundi au vendredi

**En dehors de ces heures, s'adresser au Service d'urgence  
de l'Association des médecins du Canton de Genève:  
téléphone 322 20 20**

**En cas d'extrême urgence médicale, appeler le n° 144**

## Salle des Assemblées

Les séances plénières se tiennent dans la Salle des Assemblées du Palais des Nations. Entrer par la porte 13 ou la porte 15 qui conduisent au hall d'entrée du bâtiment des Assemblées. Pour monter d'un étage et accéder à la Salle des Assemblées qui se trouve au-dessus du hall d'entrée, emprunter les escaliers n<sup>os</sup> 12, 13, 15 et 16 ou les ascenseurs n<sup>os</sup> 12, 13, 16 et 29.

## Disposition des places aux séances plénières

### *Plan de la Salle des Assemblées*

**Ecran lumineux où s'affichent les résultats des votes enregistrés électroniquement**

### *Tribune présidentielle*

**Pupitre réservé aux orateurs et équipé de trois voyants lumineux de couleurs différentes:**

- le voyant vert s'allume: l'orateur peut prendre la parole
- le voyant jaune clignote: l'orateur ne dispose plus que d'une minute et demie
- le voyant rouge clignote: l'orateur ne dispose plus que de 30 secondes

**Un signal sonore avertit l'orateur que son temps de parole est épuisé**

### *Parterre*

Les délégations des Etats Membres représentés à la Conférence sont placées au parterre et dans les galeries latérales du cinquième étage dans l'ordre alphabétique français des pays, conformément aux plans affichés de part et d'autre de la tribune présidentielle ainsi qu'à côté de la porte se trouvant au fond de la salle.

Tous les sièges sont équipés d'un dispositif permettant d'entendre les discours prononcés ainsi qu'une interprétation de ces discours. L'installation comporte un écouteur, un bouton de réglage du volume et un bouton de sélection des canaux d'interprétation simultanée. La ligne n°1 est la ligne directe qui permet d'entendre les discours dans la langue originale.

Les membres des délégations qui désirent prendre la parole ou obtenir des informations sur le programme de travail sont priés de s'adresser à la **Greffière de la Conférence** qui est assise à droite du Président à la tribune présidentielle.

**Les sièges sans pupitre sont réservés aux conseillers techniques**

### Galeries situées aux cinquième et sixième étages

Galerie	Occupants	Accès
5 <sup>e</sup> étage, galeries latérales	quelques délégations des Etats Membres	par les escaliers ou par les ascenseurs situés de chaque côté de l'entrée principale de la Salle des Assemblées
5 <sup>e</sup> et 6 <sup>e</sup> étages	les observateurs des Etats non Membres de l'OIT et les repré- sentants d'organisations inter- gouvernementales et non gouvernementales	
5 <sup>e</sup> étage, centre galerie diplomatique	détenteurs d'une carte d'admission	par les escaliers ou les ascenseurs n <sup>os</sup> 13 et 15
6 <sup>e</sup> étage	la presse	par l'escalier n <sup>o</sup> 16 ou par les ascenseurs n <sup>os</sup> 16 et 29
6 <sup>e</sup> étage	les conseillers techniques e t les secrétaires de délégation	par les escaliers ou par les ascenseurs n <sup>os</sup> 12 et 13
6 <sup>e</sup> étage, galeries du public	détenteurs d'une carte d'admission	par les escaliers ou les ascenseurs n <sup>os</sup> 13 et 15

### Salles de commission

Palais des Nations	Accès
Salle VII	depuis la <i>Galerie des pas perdus</i> , prendre le corridor sud
Salles X, XI et XII	depuis la <i>Galerie des pas perdus</i> , prendre le corridor nord
Salle XVI	par les escaliers ou par les ascenseurs n <sup>os</sup> 13 et 15
Salles XVII, XIX, XX, XXIII et XXIV	par la porte n <sup>o</sup> 40 ou par la passerelle qui mène au bâtiment E et qui se trouve immédiatement après la salle XII
Bâtiment du BIT	
Salles réservées aux étages R2 et R3 sud	par la porte n <sup>o</sup> 1 (entrée principale) et par la porte du parc de stationnement souterrain P1 sud

## Réservation des salles de réunion

Les personnes participant à la Conférence qui désirent réserver une salle de réunion au Palais des Nations ou dans le bâtiment du BIT sont priées de s'adresser aux services du secrétariat (5<sup>e</sup> étage, bureau **A-519**, numéros de téléphone **76865** et **76866**).

## Services de traitement de texte et de secrétariat

**Le secrétariat de la Conférence ne fournit pas de services de traitement de texte et de secrétariat aux membres des délégations.** Les délégués qui souhaitent obtenir une version électronique de leur discours, de leurs notes ou de leur correspondance personnelle peuvent s'adresser à la firme *Manpower* qui assure un service de traitement de texte en français, anglais, espagnol et allemand. **Le comptoir de la firme *Manpower* se trouve dans le hall d'entrée du bâtiment des Assemblées au Palais des Nations.**

<b>Bureaux de la Conférence au Palais des Nations et au BIT</b>			
<b>Bureaux</b>	<b>Étage</b>	<b>Numéro</b>	<b>Téléphone</b>
Président de la Conférence	6 <sup>e</sup> étage	A-652	76736
Secrétaire général de la Conférence	6 <sup>e</sup> étage	A-650	76735
Président du Conseil d'administration du BIT Secrétariat	<b>R3 sud (Bâtiment du BIT)</b>	R3-95	8556 8557
Groupe des employeurs: Président Secrétariat	5 <sup>e</sup> étage, escalier ou ascenseur n° 12	A-535 A-541	76809 76802
Groupe des travailleurs: Président Secrétariat	3 <sup>e</sup> étage, bâtiment E 3 <sup>e</sup> étage, bâtiment E	E-3008 E-3005	77330 77317
Conseiller juridique Secrétariat	hall d'entrée, bâtiment des Assemblées	A-233 A-235	76550 76528
Commission de vérification des pouvoirs, secrétariat	hall d'entrée, bâtiment des Assemblées	A-241	72814
Greffière de la Conférence	5 <sup>e</sup> étage, escalier ou ascenseur n° 12	A-525	76861 76862
Greffe de la Conférence: Secrétariat Inscription des orateurs Inscription dans les commissions (délégués gouvernementaux)	5 <sup>e</sup> étage, escalier ou ascenseur n° 12	A-523 A-523  A-521	76863 76864  76867
Chef des services du secrétariat	5 <sup>e</sup> étage, escalier ou ascenseur n° 12	A-519	76865 76866
Service du protocole	5 <sup>e</sup> étage, escalier ou ascenseur n° 12	A-513	76582
Service de presse	5 <sup>e</sup> étage, escalier n° 16 et ascenseurs n <sup>os</sup> 16 et 29	A-563 A-565	76820 76823
Service de distribution de la presse	5 <sup>e</sup> étage, plate-forme, escalier ou ascenseur n° 12		72937 71218

## Restaurants, bars et cafétérias

Palais des Nations	Lieu et accès	Horaires
Restaurant	Bâtiment des Assemblées, 8 <sup>e</sup> étage Ascenseurs n <sup>os</sup> 12,16 et 29	11h 45 à 14h 30, du lundi au vendredi
Cafétéria	Bâtiment des Assemblées, rez-de-chaussée Ascenseur n <sup>o</sup> 20 ou escalier n <sup>o</sup> 16	8h 15 à 16h 45, du lundi au vendredi <b>Jeudi 1<sup>er</sup> juin*:</b> 11h 45 à 14h
Bar des Assemblées	Bâtiment des Assemblées, hall d'entrée Portes n <sup>os</sup> 13 et 15	8h à 19h, du lundi au vendredi 8h à 15h, le samedi <b>Jeudi 1<sup>er</sup> et lundi 12 juin*:</b> 8h à 17h
Bar <i>Serpent</i>	Bâtiment E, 1er étage	8h 30 à 18 h, du lundi au vendredi <b>Jeudi 1<sup>er</sup> et lundi 12 juin*:</b> 8h à 17h
<b>*Horaires spéciaux pour l'Ascension et la Pentecôte</b>		

BIT	Lieu	Horaires
Restaurant	R2-nord	12h-14h, du lundi au vendredi
Cafétéria (Self-service)	R2-nord	11h 45 à 14h, du lundi au samedi
Croissanterie	R1-nord	7h 30 à 21h 30, du lundi au vendredi
Bar des délégués	R3-sud	8h à 19h, du lundi au samedi, ouvert jusqu'à la fin des réunions en cas de séance prolongée ou de séance de nuit
Bar	R2-sud	8h à 17h, du lundi au vendredi

## Sports

### *Plage...*

#### Plage privée

Les membres des délégations ont accès à la plage privée ainsi qu'au restaurant réservés aux fonctionnaires des Nations Unies et des institutions spécialisées.

*Comment y accéder depuis le Palais des Nations?*

Prendre l'*avenue de la Paix* et avant d'arriver au bâtiment de l'OMC, tourner à gauche et prendre la route *suisse* (direction Lausanne). La plage se trouve 300m plus loin, au bord du lac.

Une carte valable pour toute la durée de la Conférence est en vente auprès du gardien de la plage.

### *... et tennis*

#### Club international de tennis

Un Club House et huit courts de tennis sont à la disposition des membres des délégations. Ces courts sont situés *chemin Eugène Rigot* (qui donne sur l'*avenue de la Paix*), à proximité du Palais des Nations.

Pour tout renseignement concernant le Club international de tennis, appeler le numéro 733 14 05 (le numéro de téléphone du restaurant est le 734 83 86).

---

**Deuxième partie:  
Informations sur les travaux de la  
Conférence**

---

## Questions qui seront examinées par la Conférence

### **Ordre du jour**

#### **Questions inscrites d'office**

- I. *a)* Rapports du Président du Conseil d'administration et du Directeur général.
- b)* Rapport global en vertu du suivi de la Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail.
- II. Programme et budget et autres questions.
- III. Informations et rapports sur l'application des conventions et recommandations.

*Note:* Pour la deuxième question à l'ordre du jour, la Conférence examinera le rapport II: **Informations concernant le programme et budget 2000-01 et autres questions financières et administratives**, ainsi que toutes autres questions s'y rapportant que le Conseil d'administration pourrait lui soumettre.

#### **Questions inscrites à l'ordre du jour par la Conférence ou le Conseil d'administration**

- IV. Révision de la convention (n°103) (révisée) et de la recommandation (n°95) sur la protection de la maternité, 1952 (*deuxième discussion*).
- V. Mise en valeur des ressources humaines: orientation et formation professionnelles (*discussion générale*).
- VI. Sécurité et santé dans l'agriculture (*première discussion*).
- VII. Retrait de la convention (n° 31) sur la durée du travail (mines de charbon), 1931, de la convention (n° 46) (révisée) sur la durée du travail (mines de charbon), 1935, de la convention (n° 51) de réduction de la durée du travail (travaux publics), 1936, de la convention (n° 61) de réduction de la durée du travail (textile), 1937, et de la convention (n° 66) sur les travailleurs migrants, 1939 (*simple discussion*).
- VIII. Mesures recommandées par le Conseil d'administration au titre de l'article 33 de la Constitution - Exécution des recommandations contenues dans le rapport de la commission d'enquête intitulé *Travail forcé au Myanmar (Birmanie)*.

#### **Autres questions – Résolutions**

La Conférence sera appelée à examiner les résolutions dont le texte figure dans le *Compte rendu provisoire n°1*.

## Procédure de la Conférence

La procédure de la Conférence est fixée par la Constitution de l'Organisation internationale du Travail ainsi que par le Règlement de la Conférence internationale du Travail. Ces textes peuvent être obtenus auprès du Service de distribution des documents de la Conférence ou consultés sur le site Internet de l'OIT.

Cette année, le Service de distribution tiendra à la disposition des membres des délégations un nouveau guide - *Guide de poche pour les délégués - Le Règlement en un clin d'oeil* - qui pourra leur être d'une grande utilité. Ils y trouveront, sous une forme condensée, des indications claires et précises sur les procédures applicables en séance plénière et en commission.

## Réunions préliminaires des groupes

La veille de l'ouverture officielle de la Conférence, les groupes se réunissent comme suit:

**Le groupe  
gouvernemental, dans  
la Salle des Assemblées  
(Palais des Nations)**

**Le groupe  
des employeurs, dans  
la salle du Conseil  
d'administration  
(Bâtiment du BIT)**

**Le groupe  
des travailleurs,  
dans la salle XIX  
(Palais des Nations)**

**pour:**

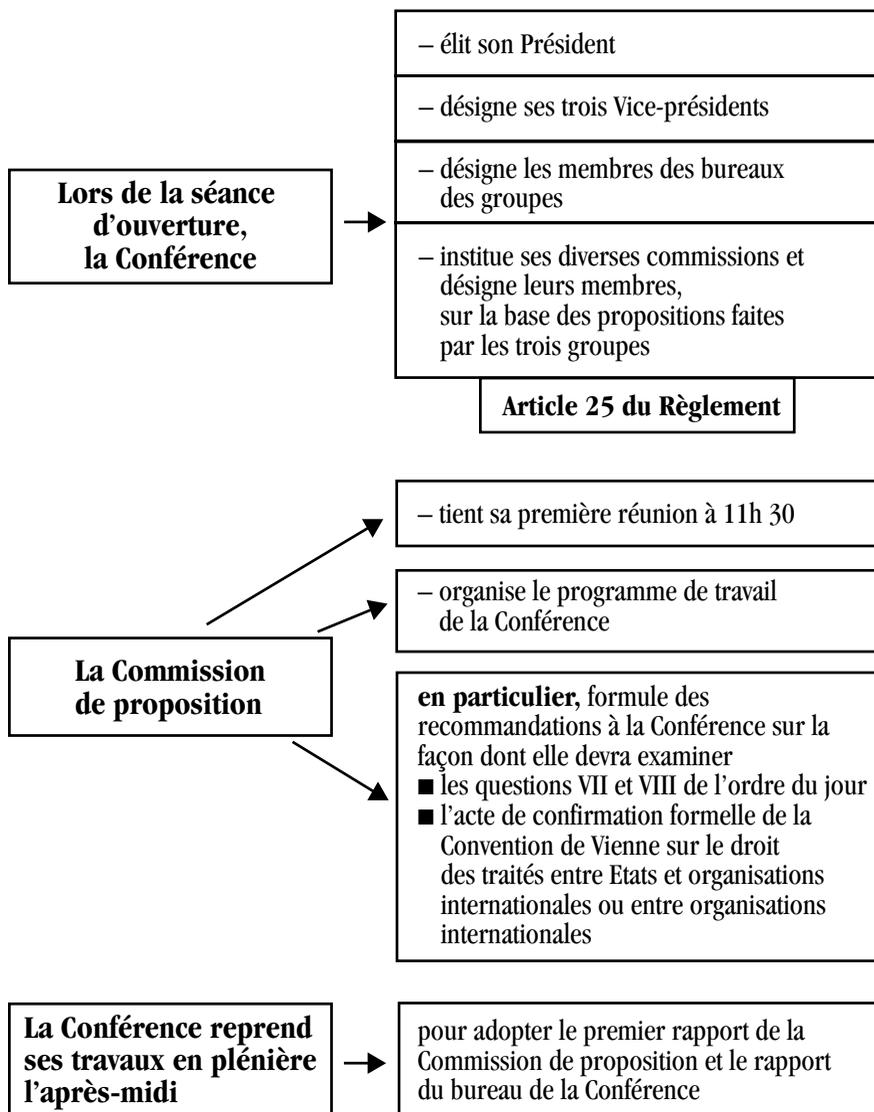
- constituer leurs bureaux respectifs
- arrêter leurs propositions pour la désignation:
  - des trois Vice-présidents de la Conférence
  - des membres:
    - de la Commission de proposition
    - de la Commission de vérification des pouvoirs
    - des différentes commissions de la Conférence

Ne peuvent être ainsi désignés que des délégués et des conseillers techniques dûment accrédités.

**Les indications nécessaires pour procéder à ces désignations  
sont fournies à chacun des groupes**

## Ouverture officielle

La 88<sup>e</sup> session de la Conférence internationale du Travail  
s'ouvrira le mardi 30 mai 2000, à 10h 30

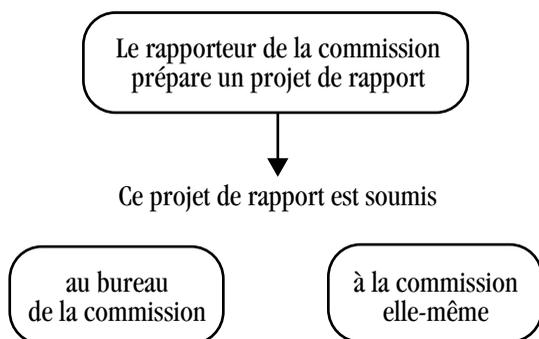


## **Travaux des commissions**

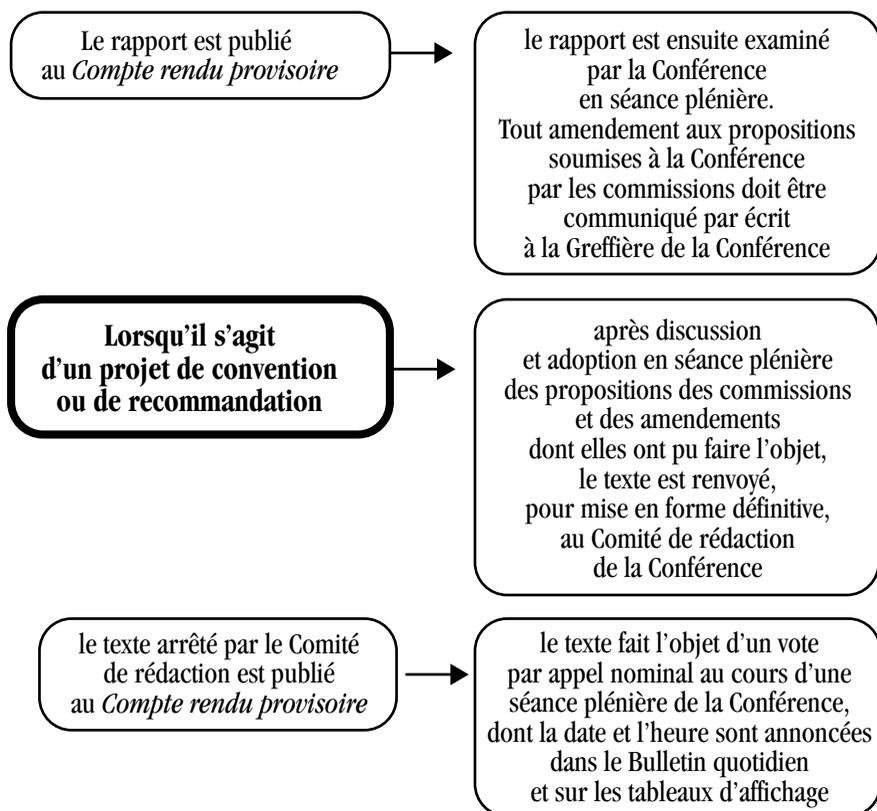
Les commissions commenceront leurs travaux le mardi 30 mai après-midi ou le mercredi 31 mai au matin, dans les salles réservées à cet effet.

<b>Procédure</b>	la procédure des commissions est fixée par la section H du Règlement de la Conférence internationale du Travail
<b>Représentation des groupes</b>	une représentation égale est assurée aux trois groupes – groupe gouvernemental, groupe des employeurs et groupe des travailleurs – selon un système de pondération des voix
<b>Désignation des membres du bureau</b>	lors de sa première séance, chaque commission désigne son président et ses deux vice-présidents, choisis respectivement dans chacun des trois groupes
<b>Désignation du rapporteur et des membres du comité de rédaction</b>	ces désignations ont lieu soit au début des travaux, soit lors d'une séance ultérieure
<b>Usage du droit de parole</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ pour prendre la parole, les membres des délégations doivent communiquer leur nom au président ou au secrétariat de la commission</li> <li>■ les orateurs prennent la parole dans l'ordre où leurs noms ont été communiqués</li> <li>■ les orateurs doivent être aussi brefs que possible dans leurs interventions</li> <li>■ toutes les interventions prononcées en français, en anglais ou en espagnol sont interprétées dans les deux autres langues et, sous réserve des dispositions du Règlement, une interprétation est également assurée vers l'allemand, l'arabe, le chinois et le russe, lorsque cela est nécessaire</li> </ul>
<b>Sièges</b>	pour faciliter le travail du secrétariat, les membres sont priés d'occuper toujours les mêmes sièges
<b>Amendements aux textes</b>	les amendements aux textes doivent être communiqués par écrit au secrétariat
<b>Admission du public</b>	sauf décision contraire de la commission ou disposition contraire du Règlement, le public est admis aux séances des commissions, dans la mesure des places disponibles

## Rapports des commissions



Une fois ce rapport approuvé, les travaux de la commission sont terminés.



## Discussion en séance prénière

### **Discussion des rapports du Président du Conseil d'administration et du Directeur général**

du lundi 5  
au mardi 13 juin

**Rapport sur les travaux du Conseil d'administration du Bureau international du Travail** au cours de l'année écoulée, présenté par le Président du Conseil

**Rapport du Directeur général du BIT** portant sur l'exécution du programme et les activités de l'OIT au cours de l'exercice financier 1998-99, conformément à l'article 12 du Règlement de la Conférence

**Rapport du Directeur général sur la situation des travailleurs des territoires arabes occupés**

<b>Inscription des orateurs</b>	Les délégués qui désirent prendre la parole sont priés de s'inscrire le plus rapidement possible auprès du Greffe de la Conférence (bureau A-523, tel: 76863 et 76864). La date de clôture des inscriptions est fixée par la Commission de proposition, lors de sa première réunion
<b>Copies du texte des discours</b>	La veille de leur intervention au plus tard, les délégués remettent au Greffe de la Conférence <b>huit</b> exemplaires du texte de leur discours à l'usage des interprètes et du Service du Compte rendu de la Conférence; une neuvième copie est nécessaire si les délégués désirent que le texte de leur discours soit communiqué à la presse ou à la radio
<b>Publication des discours au Compte rendu provisoire</b>	Il est recommandé aux délégués de remettre ces textes sur disquette, dans un format compatible avec le système <i>Word</i>
<b>Durée des interventions</b>	En dérogation au Règlement, la durée maximale du temps de parole est, depuis quelques années, fixée à <b>cinq minutes</b>
<b>Liberté de parole</b>	La résolution sur la liberté de parole des délégués non gouvernementaux, adoptée par la Conférence internationale du Travail à sa 54 <sup>e</sup> session (juin 1970), réaffirme l'importance de garantir aux délégués des employeurs et des travailleurs qui assistent à la Conférence le droit de s'exprimer librement sur les questions relevant de la compétence de l'OIT (en application de l'article 40 de la Constitution de l'OIT)
<b>Eventuelles corrections au texte des discours</b>	Les délégués qui souhaiteraient apporter des corrections au texte imprimé de leurs discours seront priés de les remettre par écrit au Bureau international du Travail (Service du Compte rendu de la Conférence) dans les <b>dix</b> jours au plus tard qui suivront la clôture de la Conférence

## Discussion du Rapport global sur la liberté d'association et la reconnaissance effective du droit de négociation collective

La discussion en séance plénière du Rapport global sur la liberté d'association et la reconnaissance effective du droit de négociation collective, présenté en vertu du suivi de la Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail, se tiendra le 6 juin 2000.

### *Procédure pour la discussion du rapport global*

Conformément à la décision adoptée par le Conseil d'administration, à sa 276e session (novembre 1999), les déclarations qui seront faites au cours de la discussion ne seront pas assujetties aux limitations prévues à l'article 12.3 du Règlement en ce qui concerne le nombre d'interventions par orateur en plénière et l'article 14.6, qui limite la durée des interventions, ne s'appliquera pas.

L'application de ces dispositions devra donc être suspendue, conformément à l'article 76 du Règlement, dans la mesure où cela est nécessaire pour permettre la discussion de ce rapport.

### *Organisation de la discussion du rapport global*

Sous réserve de l'approbation du bureau de la Conférence, le temps disponible sera divisé en trois phases

#### PREMIÈRE PHASE

Les porte-parole des employeurs, des travailleurs et, le cas échéant d'autres délégués, prononceront leurs discours liminaires

#### DEUXIÈME PHASE

Les délégués feront des déclarations

#### TROISIÈME PHASE

Les porte-parole des groupes et d'autres délégués pourront formuler leurs observations finales

Sous réserve des ajustements que pourrait décider le bureau de la Conférence, la durée maximale des interventions sera de **dix minutes** pour les déclarations des porte-parole des groupes, et de **cinq minutes** pour les déclarations des délégués.

## Système de vote électronique en séance plénière

Ce système est utilisé pour les trois procédures de vote prévues par le Règlement

le vote à main levée

le vote par appel nominal

le vote au scrutin secret

### **Comment procéder?**

Les postes de votes sont équipés d'un écran et d'un clavier.

Chaque délégué introduit dans le poste de vote son **badge codé** qui permet d'identifier la personne qui vote et indique la langue dans laquelle elle s'exprime.

Au début du vote, la question faisant l'objet du vote ainsi que la procédure de vote retenue (scrutin secret ou autre) s'affichent sur l'écran. Des indications sur la façon de procéder apparaissent ensuite.

**Normalement, les délégués habilités à voter sont les titulaires. Lorsque des délégués titulaires sont dans l'impossibilité de voter, ils peuvent déléguer leur droit de vote à un délégué suppléant ou à un conseiller technique. Le membre de la délégation qui aura été ainsi désigné utilisera son badge personnel pour voter.**

Les formules pour la délégation du droit de vote peuvent être obtenues auprès du Bureau de renseignements ou du secrétariat de la Commission de vérification des pouvoirs. Les délégués pourront également se les procurer auprès de la Greffière de la Conférence.

**Ces formules dûment remplies doivent être remises au secrétariat de la Commission de vérification des pouvoirs, de préférence la veille du scrutin et, en tout cas, au plus tard une heure avant l'ouverture du scrutin.**

### Vote à main levée

Ce vote ne se fait plus “à main levée”, au sens littéral du terme; il se différencie néanmoins du vote par appel nominal en ce sens que l’on ne publie pas de liste indiquant la façon dont chaque délégué a voté. Une fois que tous les votes ont été enregistrés, le résultat définitif du scrutin est affiché immédiatement et sera publié ultérieurement avec les indications suivantes:

- le nombre total de voix pour
- le nombre total de voix contre
- le nombre total d’abstentions
- le quorum
- la majorité requise

### Vote par appel nominal

Une fois que tous les votes ont été enregistrés, le résultat définitif du scrutin est affiché immédiatement avec les indications suivantes:

- le nombre total de voix pour
- le nombre total de voix contre
- le nombre total d’abstentions
- le quorum
- la majorité requise

Ces indications seront publiées ultérieurement dans le **Compte rendu provisoire** avec une liste des votants indiquant la façon dont ils ont voté.

### Vote au scrutin secret

Une fois que tous les votes ont été enregistrés, le résultat définitif du scrutin est affiché immédiatement et sera publié ultérieurement avec les indications suivantes:

- le nombre total de voix pour
- le nombre total de voix contre
- le nombre total d’abstentions
- le quorum
- la majorité requise

Il est absolument impossible de prendre connaissance des votes exprimés individuellement (un cache assurant la confidentialité du vote) et il ne reste aucune trace de la façon dont les délégués ont voté.

## **Adresse de la Conférence**

**La correspondance destinée aux délégués doit être envoyée à l'adresse suivante:**

**Conférence internationale du Travail  
CH-1211 Genève 22  
Suisse**

Adresse télégraphique: **INTERLAB GENEVE**  
 Numéro de téléphone: **(+41 22) 907 12 34 ou 917 12 34**  
 Numéro de facsimilé: **(+ 41 22) 798 86 85**  
 Courrier électronique: **ilo@ilo.org**

**Les membres des délégations sont priés d'inviter leurs correspondants à bien vouloir libeller leur courrier comme suit:**

<b>LETTRES</b>	Nom et prénom	.....
	Délégation de	.....(pays)
		<b>Conférence internationale du Travail CH-1211 Genève 22</b>
<b>TÉLÉGRAMMES</b>	Nom et prénom	.....
	Délégation de	.....(pays)
		<b>INTERLAB GENEVE</b>